

ses collections permanentes. Chaque année des milliers de personnes visitent également la Collection nationale de l'aéronautique à l'aéroport de Rockcliffe.

Les pavillons d'exposition contiennent des modèles réels de moyens de locomotion appartenant à l'histoire du transport terrestre (traîneaux, tramways, locomotives à vapeur et voitures anciennes) et du transport aérien et spatial (en commençant par le premier vol d'un aérodyne canadien motopropulsé). Dans les acquisitions comme dans les programmes, les trains tiennent la vedette. Les excursions en train à vapeur organisées en collaboration avec la Commission de la capitale nationale constituent une activité estivale populaire. On présente également des expériences et des tests d'adresse dans la galerie de la physique, et des expositions sur l'histoire de l'agriculture, les transports maritimes, la météorologie, les pièces d'horlogerie et l'astronomie; on a également reconstitué un atelier typique.

La Collection nationale de l'aéronautique compte plus de 90 aéronefs qui illustrent les progrès de l'aviation depuis les débuts jusqu'à nos jours ainsi que son importance dans le développement du Canada. Elle comprend entre autres l'une des plus vastes collections au monde de moteurs d'aéronef.

Des programmes éducatifs sont élaborés et exécutés par une équipe de guides sur des sujets d'intérêt général ou spécialisés à l'intention de tous les groupes d'âge. L'observatoire du Musée abrite le plus puissant télescope réfracteur au Canada, qui est utilisé dans le cadre des programmes éducatifs du soir. La bibliothèque du Musée comprend 16,500 volumes, et on y trouve notamment une collection qui constitue une rétrospective de l'aviation canadienne.

Aide dans le domaine des arts

7.8

Le Conseil des Arts du Canada

7.8.1

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de «...développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Il offre un vaste éventail de subventions et fournit certains services dans ces domaines et dans des domaines connexes. Il se réunit au moins trois fois l'an. Il se compose d'un président, d'un vice-président et de 19 autres membres, tous nommés par le gouverneur en conseil.

En vertu des dispositions de la Loi d'action scientifique du gouvernement adoptée par le Parlement en juin 1977, des travaux du Conseil dans le domaine des sciences humaines sont exécutés exclusivement par un nouvel organisme, créé le 1^{er} avril 1978, le Conseil de recherches en sciences humaines.

Le Conseil des Arts dispose d'une vaste autonomie. Par suite de consultations avec les milieux scolaires et artistiques, il détermine ses politiques, élabore ses programmes et en dirige l'exécution. Il est comptable au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État, et il fait part également de son activité au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Les revenus du Conseil proviennent de trois sources: une subvention annuelle du Parlement, qui se chiffrait à \$59.7 millions pour l'année terminée le 31 mars 1977 (\$54.7 millions en 1976); les intérêts provenant de la Caisse de dotation créée par le Parlement; et des dons et legs de sources privées qui sont utilisés suivant les volontés des donateurs.

L'aide aux humanités et aux sciences sociales s'est chiffrée en 1976-77 à \$27.8 millions contre \$25.3 millions en 1975-76 (dans ce qui suit, les chiffres pour 1975-76 figurent entre parenthèses). Pour la formation des chercheurs, le Conseil a octroyé des bourses spéciales de maîtrise, des bourses de doctorat et des bourses de recherches postdoctorales d'une valeur totale de \$10.5 millions (\$9.5 millions); des bourses de travail libre d'une valeur de \$3.8 millions (\$3.8 millions); des subventions de recherche à des particuliers d'une valeur de \$5.2 millions (\$5.7 millions); des subventions au titre de la recherche générale à des universités d'une valeur de \$1.0 million (\$1.2 million); il a accordé une aide d'une valeur de \$3.3 millions (\$3.3 millions) pour des réunions de sociétés savantes, des subventions et des études spéciales, la participation de savants canadiens à des conférences internationales et la publication de revues savantes et de